

## ATTENTION AUX BRUITS DE VOISINAGE

Rappel des dispositions en vigueur concernant les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par le particulier à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, de leur répétition ou de leur intensité :

Les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses etc....ne peuvent être utilisés que :

- **Les jours ouvrables :**  
entre 8h00 et 20h00
- **Les samedis :**  
8h00 à 13h00 et  
de 15h00 à 20h00
- **Les dimanches et jours fériés entre :**  
10h00 et 12h00.

De même, les personnes s'attardant à l'extérieur durant les longues soirées d'été (piscine, grillades, discussions en terrasse...) sont priées d'observer un minimum de respect pour leurs voisins en veillant à ne pas troubler leur tranquillité par des actes bruyants tels que plongeurs répétés, jeux trop bruyants, musique trop forte, claquements de portières.

## DENEIGEMENT



Il est rappelé l'obligation de déneigement et de sablage des trottoirs en cas de neige ou de verglas. La responsabilité des riverains est engagée en cas d'accidents.

## HORAIRES DECHETTERIES

	DOSSENHEIM		PFULGRIESHEIM	
	ETE*	HIVER*	ETE*	HIVER*
LUNDI	14 h – 18 h	14 h – 17 h	Fermé	fermé
MARDI	Fermé	Fermé	14 h – 18 h	14 h – 17 h
MERCREDI	9 h – 12 h 14 h – 18 h	14 h – 17 h	14 h – 18 h	14 h – 17 h
JEUDI	Fermé	Fermé	14 h – 18 h	14 h – 17 h
VENDREDI	9 h – 12 h 14 h – 18 h	14 h – 17 h	14 h – 18 h	Fermé
SAMEDI	9 h - 18 h	9 h – 17 h	9 h – 18 h	9 h – 17 h
<b>Ouverture aux professionnels le vendredi et le samedi</b>				
*Horaires d'été : d'avril à octobre / Horaires d'hiver : de novembre à mars				

**Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des objets à côté des conteneurs (parking de la salle polyvalente) selon Art. R635-8 du Code pénal.**